Questions orales

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, ces lignes directrices sont revues de temps à autre par le Conseil du Trésor. Je rappelle qu'elles remontent à 1963 et ont été suivies par tous les gouvernements depuis. Elles sont modifiées de temps à autre, mais elles restent toujours fonction de l'obligation de rendre compte et du souci de transparence du gouvernement.

Hier, j'ai déclaré que nous fournirions régulièrement les chiffres sur les frais de déplacement de chaque ministre en plus des renseignements demandés par le vérificateur général sur l'utilisation des avions du gouvernement. Je pense que cela correspond à notre engagement de rendre compte et d'être transparents sur notre manière d'administrer les finances publiques.

M. Boudria: Monsieur le Président, je regrette, mais le ministre n'a pas répondu à ma question. J'ai demandé pourquoi les règles avaient été modifiées en septembre 1989, immédiatement avant que le rapport du vérificateur général soit déposé à la Chambre des communes et je n'ai pas obtenu de réponse.

[Français]

Monsieur le Président, hier, le président du Conseil du Trésor disait, en expliquant son refus de fournir au Vérificateur général certains renseignements, qu'il serait en train de compromettre la sécurité canadienne s'il révélait qui avait pris un repas ou un verre avec un ministre.

J'aimerais savoir pourquoi est-ce un secret de polichinelle de savoir avec qui les ministres prennent un verre? Depuis quand est-ce que le caviar est rendu un secret national?

M. de Cotret: Monsieur le Président, encore une fois mon collègue établit des prémisses à ses questions, qui ne sont pas tout à fait justifiées.

Ce que j'ai répondu hier, au sujet des reçus, est bien clair. Quand on gouverne un pays, il est entendu qu'un ministre peut être appelé à rencontrer un collègue provincial, un chef syndical. Il peut être appelé à rencontrer des gens de l'extérieur, des représentants d'autres États, et cela est toujours dans la conduite des affaires gouvernementales.

À ce moment-là, je pense que les députés de l'opposition comprendront bien qu'il y a une question de confidentialité qui est importante à respecter. Ce sont les affaires de l'État. Nous sommes prêts à donner tous les renseignements sur les dépenses de voyages des minis-

tres, de la façon que je l'ai présentée hier. Je pense que cela va rencontrer les objectifs que mes honorables collègues veulent rencontrer.

[Traduction]

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Selon le rapport du vérificateur général paru l'année dernière, le gouvernement avait perdu un demimilliard de dollars en recettes en taxes non perçues. Le rapport de cette année, qui vient tout juste de paraître, signale une autre perte de 350 millions de dollars due aux échappatoires associées à la taxe d'accise. Le ministre des Finances va-t-il assurer la Chambre qu'avant d'aller chercher un seul autre dollar chez les simples contribuables, d'honnêtes Canadiens, il mettra fin aux échappatoires et percevra les impôts de ceux qui n'en paient pas?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je sais que le député était absent de la Chambre, pour des raisons faciles à comprendre, mais j'ai déjà répondu à cette question. Nous mettons fin à cette échappatoire. Nous le faisons grâce à la taxe sur les produits et services.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Voilà précisément le but de la taxe sur les produits et services.

• (1430)

Je lui recommande de consulter le 11^e rapport du Comité des finances, qui traitait de la mesure temporaire que nous avons présentée à la dernière législature pour mettre fin à cette échappatoire; le comité a recommandé de ne pas l'appliquer.

Le comité a proposé des mesures intérimaires en attendant la réforme complète du régime de la taxe de vente fédérale. Grâce à cette réforme, l'échappatoire dont parle le vérificateur général n'existera plus.

M. Waddell: Monsieur le Président, le ministre devrait parcourir le pays et voir que la révolte gronde en ce qui concerne la fiscalité. Les Canadiens en ont assez des échappatoires fiscales autorisées par le gouvernement.

[Français]

Ma deuxième question s'adresse au même ministre. L'année dernière, 91 personnes ont été reconnues coupables d'évasions fiscales, mais aucune d'elles n'est allée en prison. Pourquoi le gouvernement n'applique-t-il pas la loi actuelle avec rigueur?